



LES 10 BORNES DE SAINT-MAXIRE

REGLEMENT 2025

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises le jour de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous cédez ce droit à l'image.

1. INSCRIPTIONS

Pour le 10 km chronométré, l'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés âgés de 16 ans ou plus le jour de la course. Pour les mineurs, la signature du bulletin d'inscription par les représentants légaux est obligatoire.

➤ Pré-inscription pour le 10 km chronométré / randonnée pédestre :

2 solutions sont possibles :

Sol 1 : Envoyer le bulletin d'inscription (voir date et adresse au verso), complété et accompagné :

- d'un chèque de 9€ par coureur à l'ordre des 10 Bornes de Saint-Maxire,
- du parcours prévention santé (pour le 10 km chronométré)

Sol 2 : inscription en ligne sur le site nextrun.fr

➤ Inscription sur place possible le jour de la manifestation

- du règlement de 10€ par coureur. Pour les chèques, libeller à l'ordre des 10 Bornes de Saint-Maxire. Possibilité de paiement par carte bancaire sur place.
- du parcours prévention santé (PPS)

2. CIRCUIT

Une boucle ombragée à travers la campagne environnante, sur les bords de sèvre. Aucune difficulté particulière. Un ravitaillement « festif » sur le parcours dont un "festif" et un deuxième à l'arrivée.

3. COURSE ET RANDONNEE

La course de 10 km est chronométrée avec un classement final. La randonnée se fait en allure libre, sans classement ni chronométrage.

Les participants sont tenus de respecter le code de la route.

... / ...

4. HORAIRES et LIEU DE DEPART

Les départs sont fixés sur le parking de la salle des fêtes de Saint-Maxire :

- à 09h00, pour la randonnée pédestre,
- à 10h00 pour le 10 km.

ATTENTION, **départ fictif à 09h45**, pour la course de 10 km. Le départ réel sera donné à 1,5 km de la salle des fêtes, au lieu-dit “ Les Habites”, **à 10h.**

5. RETRAIT DES DOSSARDS

De 8h30 à 9h30 à la salle des fêtes de Saint Maxire.

6. DOUCHE

Possibilité de se doucher au stade municipal de Saint Maxire.

7. ASSURANCE

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'association les 10 Bornes de Saint Maxire a pour sa part souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAAF.

8. SECURITE

Des signaleurs sont en poste aux différents carrefours, avec la présence d'un véhicule de premiers secours associatif et d'une ambulance.

9. RECOMPENSES

Pour le 10 km chronométré, les 3 premiers Hommes et les 3 premières Femmes au scratch, ainsi que le premier et la première de chaque catégorie. Les récompenses ne sont pas cumulables

De nombreux lots seront attribués par tirage au sort à l'ensemble des participants (présence obligatoire). Le tirage aura lieu à la salle des fêtes de Saint Maxire à partir de 12h00.

10. LIMITATION NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour le bon déroulement des épreuves, le nombre de concurrents est limité à 499 personnes.

11. ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure suite à une décision administrative, le montant de l'inscription ne sera pas restitué et les participants ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit.